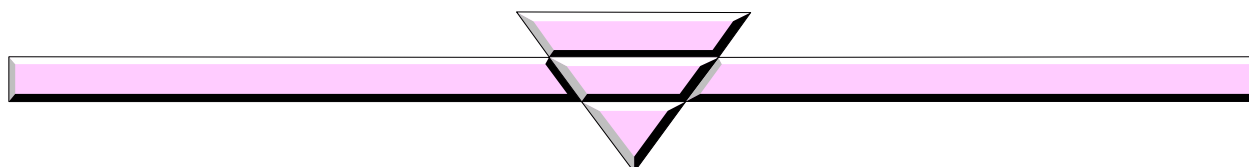


**MARCHES DE TRAVAUX**

**MJC Lézignan Corbières**



**CREATION D'UN FABLAB**

LOT N° ..... : .....

**N° de marché**

--	--	--	--	--	--	--	--

Date et heure limites de réception des offres

Le 16 Mai 2021 à **16h00** MJC de Lézignan Corbières

**Règlement de la Consultation**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b><u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u></b>	<b>5</b>
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
<b><u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b>5</b>
5.1 - DOCUMENT A PRODUIRE	6
5.2 - VARIANTES	7
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	7
<b><u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>7</b>
<b><u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>7</b>
7.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
7.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
<b><u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>8</b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8
<b><u>ARTICLE 9 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>9</b>

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert concerne :

#### **Création d'un FABLAB dans un bâtiment existant en lieu et place d'un stand de tir.**

**Lieu(x) d'exécution** : 25, rue Marat 11200 Lézignan Corbières

#### 1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de la NFP03001

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Electricité Courant Fort Courant Faible
2	Chauffage Ventilation

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à **600 Euros T.T.C.** .

En cas de groupement, la forme souhaitée par **le pouvoir adjudicateur** est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait **du pouvoir adjudicateur** tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

*MJC de Lézignan Corbières*  
*Création d'un FABLAB*

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé à l'article 4.1.1 du **C.C.A.P.** est fourni en annexe de ce document.

### 2.2 - Variantes et Options

#### 2.2.1 - Variantes

Au vu de la spécificité des prestations objet de la consultation, aucune variante n'est autorisée.

#### 2.2.2 - Options

Chaque candidat devra faire une proposition pour chacune des options suivantes :

**Sans Objet**

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- **GARANTIES FINANCIERES** (le cas échéant) : Retenue de garantie de 5 % sur le montant de chaque acompte. Cette retenue peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande (Voir NF P03001);

- **AVANCE** prévue de **10%** du montant minimum du marché (article 5.2. du CCAP), sous réserve de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100% du montant de l'avance, exigée pour versement ;

- Acomptes prévus;
- Forme du prix : Prix global et forfaitaire , fermes actualisables;
- Possibilité de nantir ou de céder le marché.

**\* PAIEMENT :**

- par Virement bancaire.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de **45 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 - Conditions particulières d'exécution

Sans Objet

## **Article 3 : Les intervenants**

### 3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

BET Ingénierie Dynamique Energétique  
11300 LIMOUX  
Tél 0674899272  
[waessempro@free.fr](mailto:waessempro@free.fr)

La mission du maître d'oeuvre est **une mission de base avec EXE partiel (chauffage Ventilation)**

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

### 3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions de l'article 1.4 du C.C.A.P.

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

L'opération de coordination de sécurité et protection de la santé de niveau **III** est soumise aux dispositions ci-dessous.

## **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- [Le règlement de la consultation \(R.C.\)](#)
- [L'acte d'engagement \(A.E.\) et ses annexes](#)
- [Le cahier des clauses administratives particulières \(C.C.A.P.\)](#)
- [Le calendrier détaillé d'exécution, visé à l'article 4 du C.C.A.P.](#)
- [Le cahier des clauses techniques particulières \(C.C.T.P.\) commun à l'ensemble des lots, celui propre à chaque lot et ses documents annexés](#)
- [La décomposition du prix global forfaitaire propre à chaque lot](#)
- [le plan général de coordination simplifié en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cas où les travaux présentent des risques particuliers](#)
- [Les plans](#)
- [La nomenclature des plans](#)
- [Le cadre du mémoire technique](#)
- [Le bon de visite](#)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [https://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads/MARCHE-PUBLIC-Consultation-pour-la-creation-d-un-FABLAB-a-la-MJC-de-Lezignan-Corbieres\\_t21989.html](https://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads/MARCHE-PUBLIC-Consultation-pour-la-creation-d-un-FABLAB-a-la-MJC-de-Lezignan-Corbieres_t21989.html)

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

## **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

### 5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Dans la première enveloppe intérieure : «candidature»**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise:

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature , en seront informés dans le même délai.

#### **Dans la deuxième enveloppe intérieure : «offre»**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun à l'ensemble des lots, celui du lot concerné et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire du lot concerné (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)
- Le Plan Général de Coordination et de Sécurité daté et signé
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise
- La nomenclature des plans datée et signée
- Le bon de visite dûment renseigné

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 5.2 du **cahier des clauses administratives particulières**, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

**5.2 -Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

**5.3 - Usage de matériaux de type nouveau**

Sans objet.

**Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres..

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure sont :

- 1-Garanties et capacités techniques et financières**
- 2-Références professionnelles**

Les critères intervenant dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique	50
2-Prix des prestations	40
3 -Respect des délais	10

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des marchés publics. Le délai imparti par **le pouvoir adjudicateur** à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

**Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**7.1 – Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p><b>Création d'un FABLAB dans l'enceinte de la MJC de Lézignan Corbières</b></p> <p><b>Lot n°.....</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
---

*MJC de Lézignan Corbières*  
*Création d'un FABLAB*

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur**  
**MJC de Lézignan Corbières**  
**25, rue Marat**  
**11200 LEZIGNAN CORBIERES**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ». Le contenu des enveloppes est défini à l'article 5 du présent règlement de la consultation.

7.2 – Transmission électronique

Sans Objet

**Article 8 : Renseignements complémentaires**

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10** jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

M Julien SANS  
Directeur  
Maison de la Jeunesse et de la Culture  
25, rue Marat  
11200 LEZIGNAN CORBIERES

Renseignement(s) technique(s) :

Vincent WAESSEM  
BET Ingénierie Dynamique Energétique  
11, rue des Jasmins  
11300 LIMOUX  
Tel 06 74 89 92 72

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier **6** jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les **6** jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite du lieu d'exécution des prestations est obligatoire : un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de M Le directeur de la MJC – Julien SANS au 04.68.27.03.34.

Le bon de visite complété sera à remettre dans l'offre (2ème enveloppe) sous peine de rejet.



## **Article 9 : Clauses complémentaires**

L'attention du candidat est attirée sur l'importance du contenu du mémoire technique. La notation, en ce qui concerne le critère de la valeur technique, reposera entièrement sur l'analyse de ce mémoire.

Chaque critère fera l'objet d'une notation sur une échelle de 0 à 10 (10 étant la meilleure note). Les notes obtenues seront ensuite pondérées par les pourcentages proportionnels au poids de chaque critère tel que décrit plus haut. Le classement général des offres sera obtenu à l'aide des sommes des notes pondérées obtenues pour l'ensemble des critères. Le candidat retenu aura la meilleure note.